





# AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE

Géraldine BARDON

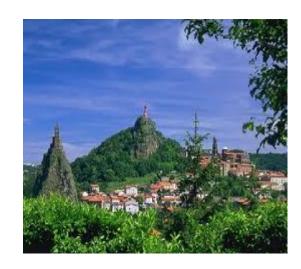
Infirmière de santé publique





















## Les ARS

- Créées le 1<sup>er</sup> avril 2010, en vertu de la loi nº 2009-879 du 21 juillet 2009 dite « <u>Hôpital, patients, santé et</u> <u>territoire</u> » (HPST)
- Chargées de la mise en œuvre de la politique de santé dans une région.
- But : « Assurer un pilotage unifié de la santé en région, mieux répondre aux besoins de la population et accroître l'efficacité du système».
- Tutelle : ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale, des personnes âgées et des personnes handicapées





## Rôles:

- ¬ Rationaliser l'offre de soins
- Mettre en œuvre la politique de santé publique
- Suivre l'état sanitaire de la région
- ¬ Participer à la prévention et à l'éducation des patients etc....





- Exercer des missions d'inspections sanitaires et intervenir en cas d'urgences sanitaires
- Participer au contrôle des actes médicaux et de la dispensation des produits de santé
- Mener les programmes régionaux de l'assurance maladie notamment en matière de GDR
- Autoriser la création et l'activité des établissements de santé et des services de santé, de certains établissements médicosociaux et en assurer le contrôle

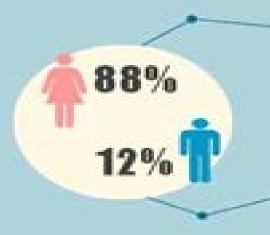












Nous sommes des Infirmiers Diplomé D'état

#### Expérimentés

Avec une moyenne d'âge de 47 ans, une anciennetée de diplôme de 24 ans et une moyenne de présence dans l'administration de huit ans, nous sommes des acteurs de terrains reconnus par mos partenaires.

#### Fragiles

Seulement &7 % des IDESP sont intégrés à la fonction public interministerielle

















#### Et nous travaillons'









A temps complet

76 %

En délégation territoriale

60 %

En collaboration avec un médecin

58 %

Formé à l'EHESP

46%

## IDESP





www.idesp.fr contact@idesp.fr

\* Etude Janvier 2015 réalisée suprés de 67 IDESP





## Infirmière de Santé publique

- Le champ d'intervention des infirmières de santé publique ne s'appuie pas sur des textes spécifiques.
   Les activités relèvent des dispositions réglementaires relatives à l'exercice de la profession d'infirmier
- Les infirmières de santé publique interviennent dans différents domaines en collaboration avec les médecins de l'ARS, les inspecteurs des affaires sanitaires et sociales (IASS),





- Organisation de la veille sanitaire en Auvergne
- Les signaux sanitaires peuvent être en provenance de sources très variées (médecins, établissements de soins, établissements médicosociaux, éducation nationale, collectivités, associations, particuliers, etc.) et sont réceptionnés au niveau régional par l'Agence régionale de santé (ARS).
- Ils doivent arriver au niveau du point focal
- Veille sanitaire autour de deux axes
- Maladies transmissibles (31 maladies à déclaration obligatoire)
- Santé environnementale
- Organisation avec deux principaux acteurs: ARS et INVS





- Un travail en collaboration
- INVS (CIRE), DDCSPP, Professionnels de santé, EHPAD, Etablissements sanitaires, Etablissements médico sociaux, LABM, secteur associatif, DASEN, ARLIN, CCLIN sud est, EOHH, PMI, CLAT, maires, la préfecture...







#### **CIRE AUVERGNE**



**Bulletin de veille sanitaire** — N° 15 / Mai 2013

Bilan des signaux sanitaires enregistrés en 2012 dans le portail de veille sanitaire ORAGES en Auvergne



## Liberal - Egalia - Pravental REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS MINISTÈRE DE LA SANTÉ DE LA SANTÉ DE SRELATIONS SOCIALES, DE LA FRAMILE R. DE LA SOLIDARTÉ DE LA SOLIDARITÉ DE LA SOLIDAR

Maladies à déclaration obligatoire	Allier	Cantal	Haute- Loire	Puy-de- Dôme	Total
Tuberculose	14	6	10	30	60
TIAC (dont suspicions)	8	3	7	26	44
Légionellose	5	6	7	21	39
Rougeole	0	0	5	19	24
Hépatite A	2	0	0	10	12
Infection invasive à méningocoque	1	3	0	5	9
Listériose	3	2	0	3	8
Maladie de Creutzfeldt-Jakob (suspicions)	2	0	1	3	6
Botulisme	1	0	0	2	3
Brucellose (suspicions)	0	1	1	1	3
Fièvre typhoïde ou paratyphoïde	0	1	0	1	2
Hépatite B	1	0	0	0	1
Saturnisme	0	0	0	1	1
Tularémie	1	0	0	0	1
Tétanos	1	0	0	0	1





#### **Autres pathologies**

Infection respiratoire aigüe

Gastro-entérite aigüe

Gale

Coqueluche

Salmonellose

Scarlatine

Méningite

Staphylocoque doré résistant

Syndrome mains-pieds-bouche

Rectocolite hémorragique

#### Exposition

Intoxication au CO

Pollution microbiologique de l'EDCH

Pollution chimique de l'EDCH

Contamination eau thermale

Exposition aux légionelles en ERP

Dysfonctionnement des installations / réseaux d'AEP

Exposition professionnelle

Pollution atmosphérique / nuisances olfactives

Exposition au plomb (eau, peinture)

Zoonose (charbon)

Contamination eau minérale

Pollution du sol

Contamination eau de baignade (cyanobactéries)

Décès suspect d'animaux







### Pour tout signalement, un seul numéro (point focal) :

Mission Veille Alerte Inspection Contrôle :

Téléphone: 04 73 74 48 80

Fax to mail: 04 88 00 67 24

Mail: ars63-alerte@ars.sante.fr







#### Alertes sanitaires

Le signalement contribue au système d'alerte des établissements de santé et/ou médico-sociaux. Il permet d'identifier et de signaler un certain nombre d'événements sentinelles.

Ces évènements peuvent être :

- d'ordre sanitaire : éléments de gravité, infection, potentiel endémique, caractère exceptionnel, danger pour autrui...
- ▶ d'ordre institutionnel : dysfonctionnement du système de soins, maltraitance, conflit social, crise de gouvernance...

Ils doivent être signalés à l'Agence régionale de santé d'Auvergne sans délais au moyen de la « fiche de signalement » disponible au téléchargement.

ARS d'auvergne Mission VAIC 60 avenue de l'Union Soviétique 63 057 Clermont Ferrand Cedex 1 Fax : 04 88 00 67 24

Liste des évènements à signaler auprès de l'ARS Auvergne et fiches de déclaration.

Pour tout renseignement contacter l'ARS

Pour en savoir plus, consulter le diaporama "signalement des infections liées aux soins"







### Madame

Nous attirons votre attention sur ce qui nous semble être une épidémie de staphylocoque doné résistant, chez un croupe d'enfants en garde chez .. Malgré des mesures d'hygnère rigoureuse (désinfection systematique du matelas à langer, des pots, changement de linge pour chaque lavage des mains et sutilisation de solution hydro-alcoolique cas de boûtons et puroncles se multiplient depuis plusieurs mois. plupart des entonts en ont développé, et depuis peu, certains parents et assistante maternelle elle-nême! Nous avons tous consulte nos médecins respectifs quand nécessaire. Des prelevements bactério et traitements antibiotiques out ete faits au couppar coup. Nous nous référens aujourd lui à vos services afin qu'une price en charge globale soit envisagée dans l'espoir de résoudre ce problème. Ci-joint le débil des enfants gardés, des symptômes cutanés et des actions mensés.







Cas groupé d'Infections Respiratoires Aigues	Circulaire n° DGS/RI1/DGCS/2012/433 du 21 décembre 2012 relative à la conduite à	Etablissements de Santé EHPAD rattachés à un établissement de santé	Portail E-Sin
(IRA)	tenir devant des infections respiratoires aigües basses chez les personnes âgées	EHPAD <u>non</u> rattachés à un établissement de santé Professionnels de santé	Fiche
Cas groupé de Gastro- Entérite Aigues (GEA) é	Recommandations relatives aux conduites à tenir devant des gastro-entérites aiguës en	Etablissements de Santé EHPAD rattachés à un établissement de santé	Portail E-Sin
	établissement d'hébergement pour personnes âgées - 29 janvier 2010	EHPAD <u>non</u> rattachés à un établissement de santé Professionnels de santé	Fiche







### Fiche de signalement d'un foyer de cas groupés de gastro-entérite aiguë (GEA) en collectivité de personnes âgées (région Auvergne)

Critères de signalement: GEA chez au moins 5 résidents ayant des liens entre eux (partageant les mêmes lieux au même étage, même service, même unité etc. ; partageant les mêmes repas ou menus ; participant à des activités communes, etc.) en 4 jours.

Cette fiche est à retourner sans délai à l'ARS de votre région, dès que l'épisode de cas groupés est identifié, même si vous ne disposez pas de l'ensemble des informations demandées.

EHPAD non rattaché à un établissement de soins :
Par fax : 04 88 00 67 24 ou mail : <u>ars63-alerte@ars.sante.fr</u>
EHPAD rattaché à un établissement de soins : En pièce jointe dans E-Sin

La partie « bilan final à la clôture de l'épisode » sera complétée secondairement à la fin de l'épisode.

Si vous avez établi une courbe épidémique, merci de la joindre.

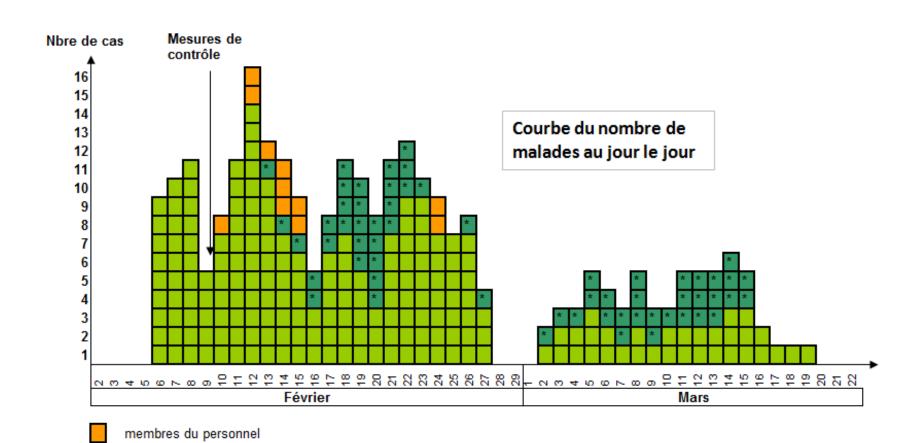
Si une origine alimentaire ou hydrique est suspectée, l'épisode doit faire l'objet d'une déclaration obligatoire de Tiac.



résidents

résidents deuxième épisode

## MINISTÈRE DU TRAVAIL. DES RELATIONS SOCIALES. DE LA SOLIDARTÉ EN LA VILLE DE LA VILLE DE









#### INSPECTION/CONTROLE

- Appréciation des pratiques de soins, dossiers de soins, des projets de soins dans le cadre des :
- -Enquêtes sur plainte et contrôles sanitaires dans dans les établissements de santé et médico sociaux
- Enquêtes et actions de prévention de la maltraitance dans les établissements
- Avis sur les projets de soins lors des signatures de conventions tripartites des EHPAD



## PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

 Promotion et éducation à la santé: lien avec l'IREPS pour ce qui concerne le relais des campagnes nationales et diffusion de documentation







## PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE



> Parlez-en à votre médecin, à votre sage-femme ou demandez conseil à votre pharmacien.









- Interface avec les professionnels de santé
- Contrôle des bilans standardisés
- ¬ IAS
- Encadrement jury des épreuves des préleveurs sanguins
- Gestion et suivi des Plans d'urgence (plan blanc élargi, canicule, iode...)
- Transport de stupéfiants
- Conseils aux voyageurs





### Merci pour votre attention